

● DÉCHETS AUTORISÉS À LA DÉCHÈTERIE

Si mes objets/déchets sont en bon état, je peux :

► Donner aux proches, en recyclerie ou à une association

► Vendre 



► DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT



► TEXTILES



► JOUETS



► DÉCHETS VERTS



► CARTONS



► PAPIERS



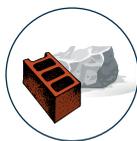
► RADIOGRAPHIE



► VERRES



► FERRAILLE



► GRAVATS



► PLAQUE DE PLÂTRE



► HUISSERIES



► BOIS



► AMPOULES ET NÉONS



► PRODUITS DANGEREUX



► DÉCHETS NON RECYCLABLES



► DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES



► ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS USAGÉS OU INUTILISÉS



► ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN NON THERMIQUES



► ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN THERMIQUES



► HUILES



► PILES ET BATTERIES

INTERDITS : • Souche et tronc avec diamètre > 20 cm • terre végétale • végétaux infectés et/ou invasifs + nids de chenille processionnaires • amiante • bouteille de gaz • extincteurs • pneus • cadavres animaux • déchets d'activités de soins à risques infectieux • déchets radioactifs • hospitaliers et médicaux • carcasses de voitures et pièces automobiles • ordures ménagères • béton cellulaire • etc.

